

---

## Professeur de droit et recteur pendant l'Occupation : Gilbert Gidel, un marshalliste hostile à la collaboration

### Description

*Les images et documents d'archives en lien avec cet article sont exposés dans la galerie [Entre contrainte et adhésion : la faculté de droit, Vichy et l'occupant](#)*

### [Télécharger](#)

Gilbert Gidel est au sein de la faculté de droit un bon exemple des complexités de la période. Professeur de droit international, assesseur du doyen dirigeant la faculté de droit pendant le passage de Georges Ripert au secrétariat d'État à l'Éducation nationale, d'une sensibilité conservatrice marquée par sa double expérience militaire pendant la Première Guerre mondiale, puis en 1939-1940, il adhère sans difficulté aux nouvelles institutions mises en place par Pétain et apparaît comme un soutien de l'État français, devenant membre du Conseil national et recteur de Paris d'octobre 1941 à la Libération ; mais hostile à la collaboration, il s'efforce de limiter les ingérences allemandes directes dans l'université et entretient des relations exécrables avec Abel Bonnard, ministre de l'Éducation nationale à partir de 1942. Suspendu de ses fonctions à la Libération, il n'est que légèrement sanctionné par le ministre et reprend son enseignement dès 1945. La fin de sa carrière et de sa vie est cependant accompagnée d'une méfiance persistante à son égard au sein de l'administration.

Né le 18 novembre 1880, agrégé de droit public en 1908 à la première place après deux thèses portant sur le droit international, Gidel devient professeur de droit international à Rennes en 1913. Mobilisé depuis le déclenchement de la Première Guerre mondiale (il est affecté aux services d'État-major de l'infanterie) jusqu'en mars 1919, il reste dans la réserve pendant l'entre-deux-guerres. Chargé de cours à Paris à partir de 1920, il est nommé sur la chaire de droit constitutionnel comparé en 1925. Spécialiste de droit international public (il publie trois volumes d'un *Droit international public de la mer* en 1932-1934), il acquiert une réputation autant nationale (il devient jurisconsulte du ministre de la Marine) qu'internationale pendant l'entre-deux-guerres, qui le conduit à effectuer des conférences aux universités de Yale, de Cambridge ou à l'académie de droit international de La Haye, dont il était membre du curatorium ; il obtient pourtant la chaire de droit des gens de la faculté parisienne qu'en 1939, lors du départ en retraite d'Albert Geouffre de Lapradelle. Au même moment, il est mobilisé à la suite de la déclaration de guerre et affecté à l'État-major des forces maritimes françaises en tant que jurisconsulte auprès du comité de contrebande ; ce poste a pu lui faire connaître l'amiral Darlan, dont le rôle gouvernemental sous le régime de Vichy explique ensuite la promotion de Gidel à certaines fonctions. Démobilisé en octobre 1940 (après un repli pendant la débâcle sur Brest, Plymouth, Liverpool, puis Casablanca), il retrouve sa chaire en 1940-1941, parallèlement à sa fonction d'assesseur du doyen, qui le conduit à remplacer Ripert pendant son passage au secrétariat d'État à l'Éducation nationale (entre septembre et décembre 1940). Il est désigné dans les fonctions de recteur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1941 (*Journal officiel de*

lĂ©tat franĂ§ais, 14 septembre 1941) jusqu'Ă la LibĂ©ration.

Sa nomination comme recteur rĂ©sulte de tractations pendant l'Ă©tĂ© 1941 entre JĂ©rĂ©me Carcopino (nommĂ© recteur de Paris suite au renvoi de Gustave Roussy aprĂ©s le 11 novembre 1940, il est alors devenu ministre de l'Ă©ducation nationale dans le gouvernement dirigĂ© par Darlan) et le haut-commandement militaire allemand Ă Paris. Carcopino, qui a Ă©tĂ© en contact Ă©troit avec Gidel pendant la pĂ©riode oĂ¹ celui-ci dirigeait la facultĂ© de droit de Paris et Carcopino Ă©tait lui-mĂ©me recteur, lui propose une premiĂ©re fois le poste en juillet 1941 lors d'une session du Conseil national (Gidel y a Ă©tĂ© nommĂ© dĂ©but de 1941, lors de sa crĂ©ation) ; aprĂ©s son refus, Darlan, alors chef du gouvernement, lui Ă©crit le 15 aoĂ»t 1941 pour lui demander d'accepter le poste. Quant aux autoritĂ©s d'occupation, elles souhaiteraient un recteur capable Ă la fois de dĂ©velopper les Ă©changes universitaires avec l'Allemagne et d'assurer l'ordre dans les Ă©tablissements scolaires et universitaires, comme l'indique une note du commandement militaire allemand du 12 septembre 1941 : *Ich habe hierbei in den Vordegrund gestellt, dass deutscherseits Wert darauf gelegt werden muss, als Rektor in Paris einen Mann zu sehen, den persĂ¶nliche und wissenschaftliche Beziehungen mit Deutschland und der deutschen Wissenschaft verbinden und der auĂerdem seiner PersĂ¶nlichkeit nach geeignet ist, im kommenden Winter Ruhe und Ordnung in der Pariser Studenten- und SchĂ¼lerschaft aufrecht zu erhalten.* (Ă« J'ai insistĂ© sur le fait que, du cĂ©tĂ© allemand, on attache de l'importance Ă voir arriver comme recteur de Paris un homme qui a des liens personnels et scientifiques avec l'Allemagne et la science allemande et qui, de plus, est apte, de par sa personnalitĂ©, Ă maintenir le calme et l'ordre dans la population Ă©tudiante et scolaire parisienne pendant l'hiver Ă venir. Ă») En rĂ©ponse Ă une premiĂ©re liste proposĂ©e par Carcopino oĂ¹ ne figure pas Gidel (Paul Hazard, FranĂ§ois Olivier-Martin et Pierre Renouvin), les Allemands suggĂ©rent curieusement le nom du mathĂ©maticien Albert ChĂ©telet, ancien recteur de Lille de 1924 Ă 1937 et directeur de l'enseignement secondaire de 1937 Ă 1940, rĂ©voquĂ© par le rĂ©gime de Vichy du fait de sa proximitĂ© avec le Front populaire. Carcopino s'oppose fermement Ă la nomination de ChĂ©telet, qui apparaĂ©trait comme un dĂ©saveu pour le gouvernement de Vichy, et suggĂ©re le nom de Gidel. Pour les autoritĂ©s allemandes, le choix de l'ordre prime et Gidel, malgrĂ© son peu de relations avec l'Allemagne, apparaĂ©t suffisamment apte Ă le maintenir au sein de la population scolaire et Ă©tudiante.

Significativement, aprĂ©s sa nomination le 1<sup>er</sup> octobre, le commandement militaire d'occupation attend le mois de dĂ©cembre 1941 pour recevoir Gidel, semblant considĂ©rer le passage du 11 novembre 1941 (Ă l'occasion duquel Gidel fait afficher une proclamation appelant les Ă©tudiants au calme) comme un test de son efficacitĂ© Ă maintenir l'ordre. C'est en effet dans une lettre du 9 dĂ©cembre que Werner Best, chef de la section administrative, signale Ă son supĂ©rieur le D<sup>r</sup> Schmid, dirigeant le *Verwaltungstab*, l'Ă©tat-major administratif secondant le commandant des forces d'occupation Otto von StĂ¼lpnagel, que rien ne s'oppose Ă la rencontre. L'entrevue du 15 dĂ©cembre 1941 entre Otto von StĂ¼lpnagel et Gidel montre la marge de manĂ©uvre Ă©troite de ce dernier : l'autonomie d'action du recteur est conditionnĂ©e explicitement par StĂ¼lpnagel Ă sa capacitĂ© Ă maintenir l'ordre, faute de quoi les Allemands sanctionneraient le nouveau l'universitĂ©, comme ils l'ont fait en fermant les Ă©tablissements parisiens pendant plusieurs semaines aprĂ©s la manifestation du 11 novembre 1940. Les cas de Jules Basdevant, professeur de droit international et collĂ©gue de Gidel Ă la facultĂ© de droit, cible des Allemands pour ses critiques portĂ©es en cours contre le

respect par le rĂ©gime nazi du droit international, et de Jules Villey, fils dĂ©dmond Villey et professeur Ă la facultĂ© des sciences, condamnĂ© Ă deux ans de prison pour distribution de tracts, font lĂ©objet de demandes pressantes adressĂ©es Ă Gidel pour quĂ©il prenne des mesures et renforce le contrĂ©le sur les professeurs ; ceux-ci doivent jouer un rĂ©le pour convaincre les Ă©tudiants de la justesse du maintien de lĂ©ordre dans lĂ©universitĂ©. AprĂ©s cette entrevue, Gidel suggĂ©re au ministre Carcopino de dĂ©placer Basdevant dans une facultĂ© de zone libre pour lĂ©Ă©loigner de Paris ; Basdevant est convoquĂ© Ă Vichy, puis nommĂ© pour ordre Ă Lyon jusquĂ©en 1944, avant dĂ©tre suspendu puis mis Ă la retraite dĂ©office Ă compter du 13 avril 1944 (arrĂ©tĂ© du 13 juin 1944).

Gidel apparaĂ©t comme un juriste conservateur, favorable Ă PĂ©tain et au rĂ©gime de Vichy, ce dont tĂ©moigne sa participation au Conseil national. La position institutionnelle de Gidel le place en relais des dĂ©cisions du gouvernement de Vichy (ce quĂ©il souligne au moment de lĂ©Ă©puration, indiquant que sa fonction impliquait la transmission de nombreuses circulaires ministĂ©rielles sur lesquelles il nĂ©avait pas la main), quĂ©il sĂ©agisse de la poursuite de lĂ©application des lois raciales comme de la mise en place du service du travail obligatoire. Il est cependant hostile Ă la collaboration, au-delĂ© de ce que les dispositions de la convention dĂ©armistice de juin 1940 imposent Ă la France, et nĂ©engage pas dĂ©action particuliĂ©re en ce sens, malgrĂ© les souhaits exprimĂ©s par les Allemands avant sa nomination. Les relations de Gidel avec le ministre Abel Bonnard (en fonction Ă partir dĂ©avril 1942), partisan rĂ©solu de la collaboration et admirateur du rĂ©gime nazi, sont notoirement mauvaises ; Gidel supprime ainsi la cĂ©rĂ©monie de rentrĂ©e de lĂ©universitĂ© de Paris en 1943-1944 pour Ă©viter dĂ©avoir Ă y inviter Bonnard. Sa position reste cependant complexe, comme en tĂ©moignent les mesures quĂ©il adopte Ă lĂ©occasion de la leĂ©son inaugurale, en dĂ©cembre 1942, de la chaire dĂ©histoire du judaĂ©isme, crĂ©Ă©e Ă la facultĂ© des lettres de Paris, sur laquelle Abel Bonnard a nommĂ© lĂ©antisĂ©mite notoire Henri Labroue, malgrĂ© lĂ©opposition de la facultĂ©. Anticipant de possibles incidents du fait de la prĂ©sence dĂ©Ă©tudiants hostiles au cours, mais aussi de Darquier de Pellepoix, chef du commissariat gĂ©nĂ©ral aux questions juives, Gidel mobilise des appariteurs de lĂ©universitĂ© pour maintenir lĂ©ordre et assiste lui-mĂ©me Ă la sĂ©ance. La description quĂ©il fait de lĂ©Ă©pisode aprĂ©s-guerre insiste sur son souci de prĂ©server lĂ©autonomie de lĂ©universitĂ©, sans cautionner les dĂ©veloppements antisĂ©mites de la chaire nouvelle, dont la crĂ©ation est voulue par le ministĂ©re.

La principale prĂ©occupation de Gidel, qui rĂ©pond Ă la prĂ©occupation des autoritĂ©s dĂ©occupation et du ministĂ©re, est en effet le souci de maintenir lĂ©ordre au sein de lĂ©universitĂ© et des Ă©tablissements scolaires, afin de garantir la poursuite de leur fonctionnement et dĂ©Ă©viter une fermeture comparable Ă celle de novembre-dĂ©cembre 1940. Gidel demande dĂ©s octobre 1941 au commandement militaire allemand de cesser tout affichage sur les murs des Ă©tablissements scolaires, pour Ă©viter un facteur de troubles susceptible dĂ©apparaĂ©tre comme une provocation. Il minimise dans plusieurs cas les incidents impliquant des Ă©tudiants, mais suggĂ©re aussi au ministre de lĂ©Ă©ducation nationale des mesures ciblant des collĂ©gues, comme celle dĂ©Ă©loigner Jules Basdevant de Paris.

On peut rattacher cette attitude faite de respect pour les ordres, dĂ©adhĂ©sion aux aspects conservateurs du rĂ©gime et dĂ©hostilitĂ© Ă la collaboration Ă deux aspects biographiques. Le premier est celui de juriste internationaliste ; Gidel souligne Ă plusieurs reprises que son rapport aux autoritĂ©s dĂ©occupation doit se faire en respectant les droits des Allemands comme

puissance occupante selon le droit international, ni plus (refus de la collaboration active) ni moins (en cherchant des moyens de rĂ?sistance ou de contestation, et plus gĂ?nĂ?ralement en refusant de reconnaĂ?tre comme fondĂ?e sur le droit la prĂ?sence de lâ?occupant). Le deuxiĂ?me aspect est son expĂ?rience militaire pendant la PremiĂ?re Guerre mondiale et pendant la drĂ?le de guerre et la dĂ?bĂ?cle ; il en retire un attachement fort aux choses militaires et aux chaĂ?nes hiĂ?rarchiques de lâ?armĂ?e, qui explique une part de son rapport au rĂ?gime de PĂ?tain, que ce soit la dĂ?fĂ?rence rendue Ă un personnage aurĂ?olĂ? de son passĂ? militaire ou sa proximitĂ? avec Darlan (il est nommĂ? recteur pendant son ministĂ?re). Il nĂ?endosse cependant quĂ?une partie du programme politique pĂ?tainiste : favorable Ă lâ?Ă?uvre de rĂ?gĂ?nĂ?ration et dĂ?ordre intĂ?rieur du rĂ?gime de Vichy et Ă la Ă« RĂ?volution nationale Ă», il participe au Conseil national instituĂ? par le rĂ?gime de Vichy et est prĂ?sentĂ? comme Ă« rĂ?actionnaire Ă» dans une note du ministĂ?re de lâ?Ă?ducation nationale en 1943 ; mais il ne se rĂ?sout pas Ă la collaboration avec lâ?Allemagne et apparaĂ?t Ă?loignĂ? de la ligne de Pierre Laval.

Ă la LibĂ?ration, Gidel est suspendu de ses fonctions de recteur et de professeur Ă compter du 20 aoĂ?t 1940 et soumis Ă une procĂ?dure devant le comitĂ? dĂ?Ă?puration. Le conseil supĂ?rieur dĂ?enquĂ?te, prĂ?sidĂ? par son collĂ?gue de la facultĂ? de droit Julliot de La MorandiĂ?re, devenu doyen de la facultĂ? de droit de Paris Ă la LibĂ?ration, retient notamment la participation de Gidel au Conseil national instituĂ? par lâ?Ă?tat franĂ?ais, sa nomination comme recteur et le serment Ă PĂ?tain quĂ?il a dĂ? prĂ?ter Ă cette occasion, la circulaire du 19 mai 1942 quĂ?il a envoyĂ?e Ă propos de lâ?exposition Ă« Le bolchĂ?visme contre lâ?Europe Ă» oĂ? il attaque lâ?Union soviĂ?tique, devenue lâ?alliĂ?e de la France libre, lâ?exclusion quĂ?il a prononcĂ?e contre Louise Royal, une lycĂ?enne de 14 ans ayant distribuĂ? des tracts dans son Ă?tablissement, certaines mesures de sĂ?curitĂ? des Ă?tablissements universitaires qui ont pu conduire Ă lâ?arrestation dĂ?Ă?tudiants, lâ?application trop zĂ?lĂ?e du STO, enfin les sanctions prises en 1943 Ă lâ?Ă?gard dĂ?agents grĂ?vistes en 1938, certes lĂ?gĂ?res, mais qui apparaissent comme une faute grave par lâ?attention quĂ?elles auraient pu attirer sur eux.

AuditionnĂ? longuement le 11 dĂ?cembre 1944, Gidel revient sur ces accusations. Il affirme avoir appris incidemment sa nomination au Conseil national de Vichy et la prive de signification politique, en relevant sa participation rĂ?duite Ă trois commissions entre juillet 1941 et mars 1942 ; au sein de celles-ci, il distingue une ligne Ă« visiblement imprĂ?gnĂ?e dĂ?esprit de totalitarisme Ă» et une ligne marquĂ?e Ă« dĂ?un esprit de libĂ?ralisme Ă» Ă laquelle il affirme se rattacher. De mĂ?me, soulignant quĂ?il nĂ?a jamais reĂ?u la francisque, Gidel minore lâ?importance du serment quĂ?il a dĂ? prĂ?ter comme recteur (Ă« *M. Le prĂ?sident* : Vous ne vous considĂ?riez pas liĂ? en conscience ? Ă« *Gidel* : Absolument pas. CĂ?Ă?tait un serment exigĂ?. Il comportait lâ?exercice des fonctions pour le bien du service. Ă»), minoration finalement retenue Ă son encontre comme expression de mauvaise foi ou de dĂ?fausse Ă bon compte. Il revient sur son opposition Ă Abel Bonnard (Ă« JĂ?ai Ă?tĂ? le recteur de la lutte et de la rĂ?sistance contre BONNARD. [Ă?!] Je reprendrais la mĂ?me gestion si cĂ?Ă?tait Ă refaire, pour la France, contre les allemands et leurs collaborateurs. Ă») ; dans le cas de la circulaire relative Ă lâ?exposition sur le bolchĂ?visme, il affirme que son poste Ă?tait en jeu et quĂ?il aurait pu, en cas dĂ?opposition, Ă?tre remplacĂ? par un proche de Bonnard. Selon Gidel, le rectorat sĂ?est efforcĂ? de ralentir la mise en Ă?uvre du STO (il cite une lettre de lâ?UNEF du 1<sup>er</sup> mai 1943 le remerciant en ce sens) ; 4 000 Ă?tudiants parisiens sont partis pour le STO sur

12 000 requis. Gidel plaide le souci d viter la r pression contre les  tudiants   propos de ses appels pour qu ils  vitent les  « gestes vains  » lors des c r monies du 11 novembre. Gidel se d fend  galement d avoir jamais donn  de noms d  tudiants ayant distribu  des tracts (dans le cas de Louise Royal, c est la directrice de l  tablissement qui a transmis son nom ; Gidel explique par ailleurs le risque inh rent   ces distributions, qui permettaient aux Allemands de remonter des fili res de r sistance).

Lors de la s ance du 18 d cembre 1944, Edmond Labl nie, rapporteur devant le conseil sup rieur d enqu te, rel ve l attitude digne de Gidel, qui n a pas cherch    s abriter derri re des excuses ; il consid re que Gidel  « n a pas collabor  avec l Allemagne, mais avec l ordre nouveau  » et a  t  le  « recteur de l abdication  ». Le conseil sup rieur d enqu te se prononce   la majorit  de 5 voix pour la r vocation avec pension (contre 2 voix pour la r vocation sans pension et une voix pour la r trogradation de classe).

Gidel re oit des lettres de soutien, dont celle de Julliot de La Morandi re, indiquant le 28 janvier 1945 que Gidel  tait la  « b te noire d Abel Bonnard  », que des  « coll gues r sistants n h sitaient pas   se confier   lui  » pendant l Occupation et qu on lui reproche principalement son  « attitude anticomuniste  », ce qui m rite une sanction plus l g re que la r vocation ou m me la mise   la retraite. Charles Eisenmann, professeur de droit et membre du cabinet de Ren  Capitant, reconna t le 28 juillet 1945 sa  « docilit  excessive au  mar chalisme   » et  « son acceptation des fonctions rectORALES  », mais les  « quelques actes contestables [ ?] paraissent bien  tre des exceptions   une conduite en g n rale correcte.  » Il propose un bl me et une suspension de deux ans, qui courrait presque jusqu  la retraite de Gidel. La sanction finale, d cid e par le ministre Ren  Capitant le 21 septembre 1945, est plus l g re : Gidel est expos    un simple bl me et r int gr  imm diatement   son poste de professeur de la facult  de droit de Paris (sa suspension effective ayant dur  un peu plus d un an, entre ao t 1944 et septembre 1945). Il y exerce jusqu  sa retraite, tout en poursuivant sa prestigieuse carri re internationale.

Admis   la retraite par d cret du 12 juin 1948, Gidel conteste cette mesure estimant qu il b n ficiait d un report de la limite d  ge jusqu en 1951 ; le Conseil d tat lui donne raison dans une premi re d cision du 30 novembre 1950 et sa situation est r gularis e par d cret du 17 mai 1951. Un nouvel arr t du 4 octobre 1957 rejette en revanche des demandes indemnitaires formul es par Gidel. La demande d honorariat approuv e par la facult  de droit de Paris le 27 juin 1951 reste bloqu e par le minist re pendant de nombreuses ann es ; sur une lettre de relance du doyen de la facult  adress e au ministre de l  ducation nationale, une mention manuscrite de Jean Sarrailh, recteur de Paris de 1947   1961, indique :  « Avis favorable   l attribution de l honorariat comme professeur mais pas comme recteur  ». L honorariat lui est finalement conc d  par un d cret dat  du 15 juillet 1958 (sign  par de Gaulle, alors pr sident du Conseil), qui n est publi  au *Journal officiel* que le 6 septembre 1958. C est probablement sans en avoir re u la notification que d c de Gidel, le 22 juillet 1958, des suites d une op ration. Une mention manuscrite dans un courrier entre le directeur g n ral de l enseignement sup rieur et le recteur de Paris indique :  « On a attendu qu il soit mort  ».

**Guillaume Richard, professeur d histoire du droit   l universit  Paris Cit **

---

## Indications bibliographiques

« Académie de Paris. Personnel scientifique et administratif des facultés et des lycées de garçons et de filles, de l'enseignement professionnel, de l'enseignement primaire supérieur, 1870-1940 », Archives nationales, AJ/16/6001.

« Guerre de 1939-1945. La France et la Belgique sous l'occupation allemande (1940-1944). Les fonds allemands conservés aux Archives nationales », Archives nationales, AJ/40/565 ; AJ/40/566.

« Direction de l'administration générale (1892-1964), dossiers de déportation, série Ministres et inspecteurs et recteurs », Archives nationales, F/17/16931

de Azcárraga José Luis, « In Memoriam: Gilbert Gidel (1880-1958) », dans *Revista Española de Derecho Internacional*, vol. 11, n° 3, 1958, <https://www.jstor.org/stable/44293385>, p. 641-643.

Condette Jean-François, « Les recteurs du Maroc. Administrer l'éducation nationale dans les années noires de la Seconde Guerre mondiale (1940-1944) », dans Jean-François Condette (dir.), *Les écoles dans la guerre : acteurs et institutions éducatives dans les tourmentes guerrières (xvii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, « Histoire et civilisations », Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2014, p. 471-526.

Rouquet François, « Mon cher Collègue et Ami » *L'Épuration des universitaires (1940-1953)*, « Histoire », Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, <https://doi.org/10.4000/books.pur.103586>.

Rousseau Charles, « Gilbert Gidel (1880-1958) », dans *Revue Générale du Droit International Public*, vol. 62, n° 2, 1958, p. 393-399.

Scelle Georges, « In Memoriam : Le Professeur Gilbert Gidel », dans *Annuaire Français de Droit International*, vol. 4, 1958, [https://www.persee.fr/doc/afdi\\_0066-3085\\_1958\\_num\\_4\\_1\\_1366](https://www.persee.fr/doc/afdi_0066-3085_1958_num_4_1_1366), p. 1-4.

---

## Pour citer cet article

Richard Guillaume, « Professeur de droit et recteur pendant l'Occupation : Gilbert Gidel, un marocain hostile à la collaboration », dans *Exclure, persécuter, résister. Des victimes de la législation antisémite à la faculté de droit de Paris (1940-1945)* [exposition en ligne]. Bibliothèque interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/le-cas-de-gidel/>.

### Date

30/04/2026